



Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 9.03.2024

Président de la Chambre des Députés

(s.) Claude Wiseler

Luxembourg, le 12.02.2024

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 9 février 2024

Objet : Question parlementaire n° 155 du 9 janvier 2024 de Monsieur le Député Fernand Kartheiser et de Monsieur le Député Jeff Engelen concernant « Saisie du numéro d'immatriculation au parcètre ».

Madame la Ministre,

En date du 9 janvier 2024, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe de la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et du Ministre des Affaires intérieures.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au samedi 9 mars 2024 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec la Ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée des Médias et de la Connectivité.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Mobilité et des Travaux
publics

(s.) Yuriko Backes